

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 3 juillet 2012, à 8h30 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

M. André Garant, maire  
M. Richard Garant, conseiller  
Mme Louise Lafrenière Grenier, conseillère  
Mme Francine Buisson, conseillère  
M. Robert Hamel, conseiller  
M. Michel Brodeur, conseiller  
Mme Marlyne Muise, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire monsieur André Garant. La secrétaire trésorière, directrice générale est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur André Garant, maire, pour la fin suivante :

1- Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt concernant le resurfaçage d'un tronçon de la Route des Lacs et autres, la mise aux normes des glissières de sécurité sur différents tronçons de routes et l'aménagement d'un jardin botanique.

AVIS DE MOTION

Monsieur Robert Hamel donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de \$475,000. pour le resurfaçage d'un tronçon de la route des Lacs et autres, la mise aux normes des glissières de sécurité sur différents tronçons de routes et l'aménagement d'un jardin botanique.

RÉS. 2012-07-167 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Michel Brodeur appuyé par madame Francine Buisson, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 8H50.

Adoptée

Je, André Garant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Micheline Allard  
Sec.-très. dir. générale

\_\_\_\_\_  
André Garant, maire